Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260702-D2026080-DE

Date de convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-080

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, deux juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Erwan MARIE ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Serge CHEVALIER**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE
Rosemary RAFFRAY par Sylvie VADIS
Stevan VINCENDEAU par Megan RICHARD-MORITZ
Annabelle ORTIZ DE LA ROSA par Fanny HAMARD

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 22 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE 382 AX 276 SIS A LA VILLE EVEN A M THOMAS ET MME COTTIN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « La Ville Even », la commune a fait l'acquisition de plusieurs parcelles.

À l'ouest de ce lotissement, un projet de voie piétonne initialement prévu n'a finalement pas été réalisé. En effet, une liaison douce a été privilégiée entre l'est du lotissement et le lotissement du Bois Rolland, assurant déjà l'accès au bourg de Trigavou.

Par conséquent, l'emprise foncière initialement réservée est devenue sans objet pour la collectivité. La parcelle d'origine, cadastrée 382 AX 229, a fait l'objet d'une division afin d'être proposée aux propriétaires riverains.

La parcelle issue de cette division, objet de la présente cession, est désormais identifiée sous la référence **382 AX 276** pour une contenance de **172 m²**.

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de division réalisé par le Cabinet EGUIMOS et rappelle les conditions de la vente :

- **Acquéreurs :** Monsieur THOMAS et Madame COTTIN, propriétaires de la parcelle adjacente.
- **Prix de vente :** 15 € / m², soit un montant total de **2 580 €**. Ce prix correspond sensiblement au coût d'acquisition initial pour la commune de ce terrain sur lequel aucun projet de construction ne sera possible.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260702-D2026080-DE

- **Frais :** Les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

CONSIDÉRANT le plan de division et les conditions de la vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **CEDE** la parcelle 382 AX 276 d'une surface de 172 m² au prix de 15€/m² soit un total de 2 580 €
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par les acquéreurs ;
- **CONFIE** à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou, la rédaction des actes à intervenir
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 juillet 2026.

Maire	Secrétaire de séance
	MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)